

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

4ème trimestre 2021 (OB 2022)

Séance Publique du 16 décembre 2021

Objet : PLAN D'ACCUEIL DES COLLÉGIENS - EVOLUTIONS DE LA SECTORISATION DES COLLÈGES AU 1ER SEPTEMBRE 2022

Synthèse du rapport :

La resectorisation des collèges de Vitré telle qu'exposée au rapport devrait permettre, après deux années de mise en œuvre, un rééquilibrage des effectifs entre les Rochers Sévigné et Gérard de Nerval, en cohérence avec leur capacité d'accueil.

S'agissant des modifications de sectorisation des communes de Pléchâtel et de Chanteloup, une réponse favorable aux demandes des deux communes, pour la rentrée scolaire de septembre 2022, devrait permettre de mieux prendre en compte les attentes des familles en cohérence avec leurs bassins de vie habituels, sans déséquilibrer les effectifs des trois collèges concernés.

La crise sanitaire a retardé considérablement le chantier de construction du collège de Melesse. Son ouverture ne peut être envisagée pour septembre 2022. La sectorisation actuelle des collèges de Melesse, Betton, La Mézière et Saint-Aubin-d'Aubigné restera donc inchangée.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces évolutions ont été soumises à l'avis du Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) le 30 novembre 2021.

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 213-1 et D. 211-10 et suivants ;

Vu l'avis favorable du Conseil départemental de l'éducation nationale du 30 novembre 2021 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Après avoir entendu Mme LARUE, rapporteur au nom de la 2^{ème} commission ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (54 voix pour), dans la séance du 16 décembre 2021 ;

DECIDE :

- de modifier, à compter du 1^{er} septembre 2022, la sectorisation, de Pocé Les Bois, Saint-M'Hervé, La Chapelle-Erbrée et Saint-Aubin-des-Landes en les retirant du périmètre de recrutement du collège Gérard de Nerval de Vitré et en les ajoutant au périmètre du collège les Rochers Sévigné de Vitré ;

- de modifier, à compter du 1^{er} septembre 2022, la sectorisation à la rue de la Ville de Vitré comme indiqué en annexe 1 ;
- de modifier, à compter du 1^{er} septembre 2022, la sectorisation des communes de :
 - Pléchâtel : en la retirant du périmètre de recrutement du collège Simone Veil de Crevin au profit de celui du collège Le Chêne Vert de Bain-de-Bretagne ;
 - Chanteloup : en la retirant du périmètre de recrutement du collège Jean Monnet de Janzé au profit de celui du collège Simone Veil de Crevin ;
- de maintenir, pour la rentrée de septembre 2022, la sectorisation actuelle des collèges de Melesse, Betton, La Mézière et Saint-Aubin d'Aubigné.

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 16 décembre 2021

La directrice générale du pôle égalité éducation citoyenneté

Valérie LECOMTE-TRIBEHOU